

# P.L.U.

PLU approuvé par délibération en date du 20 Juin 2011.  
 Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée par délibération le 14 décembre 2015.  
 Mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet approuvée le 20 février 2025.

## 3- Plan de zonage

Echelle : 1/5000

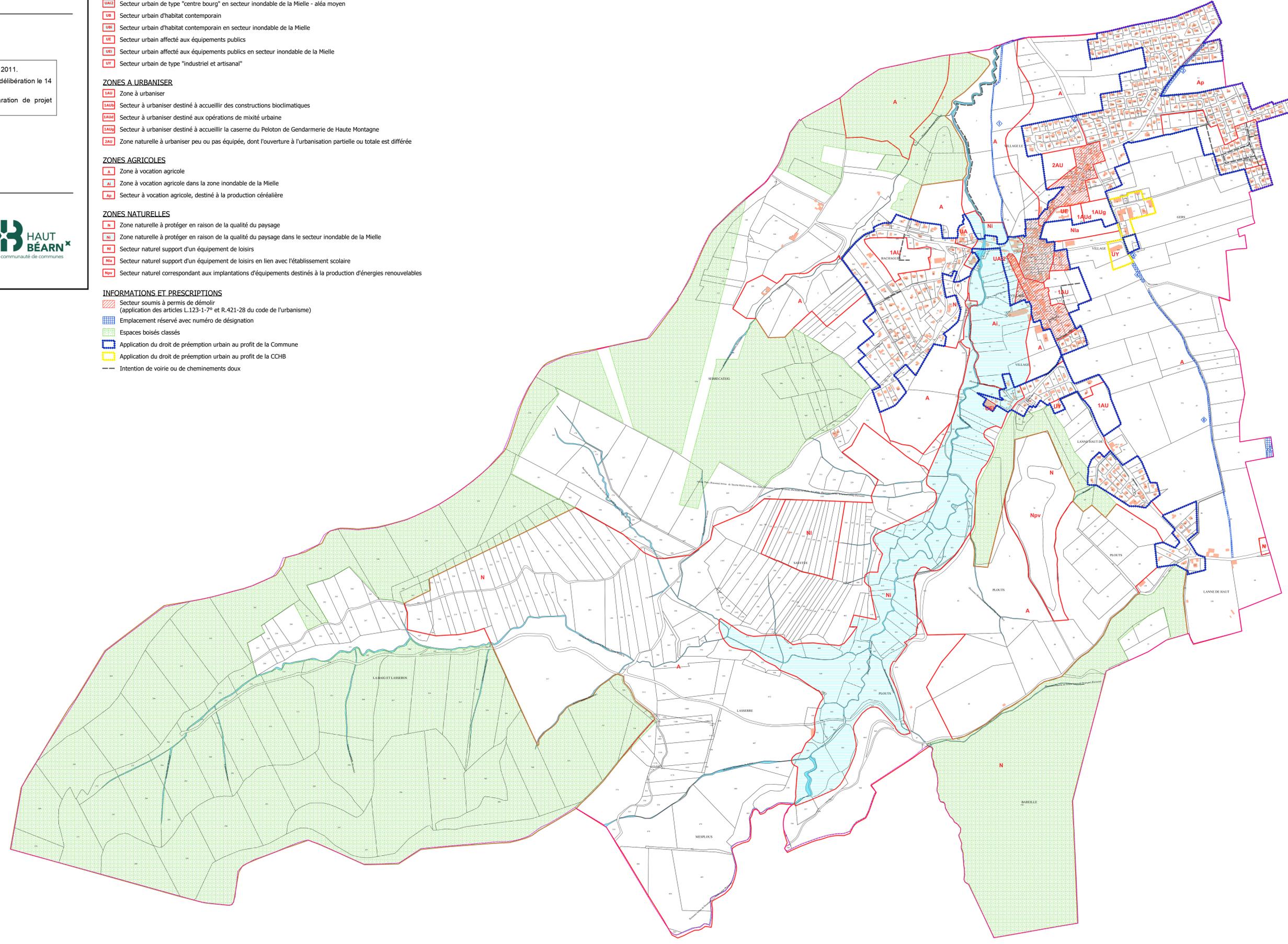
Communauté de Communes du Haut Béarn

Pôle Urbanisme Aménagement de l'Espace  
 9 rue de Révol - CS20087 - 64402 OLORON-SAINTE-MARIE Cedex



### LEGENDE

- Limite de commune
  - Limite de zones
- ZONES URBAINES**
- UA Secteur urbain de type "centre bourg"
  - UA1 Secteur urbain de type "centre bourg" en secteur inondable de la Mielle - aléa faible
  - UA2 Secteur urbain de type "centre bourg" en secteur inondable de la Mielle - aléa moyen
  - UR Secteur urbain d'habitat contemporain
  - UR1 Secteur urbain d'habitat contemporain en secteur inondable de la Mielle
  - UE Secteur urbain affecté aux équipements publics
  - UE1 Secteur urbain affecté aux équipements publics en secteur inondable de la Mielle
  - UY Secteur urbain de type "industriel et artisanal"
- ZONES A URBANISER**
- 1AU Zone à urbaniser
  - 1AUN1 Secteur à urbaniser destiné à accueillir des constructions bioclimatiques
  - 1AUN2 Secteur à urbaniser destiné aux opérations de mixité urbaine
  - 1AUN3 Secteur à urbaniser destiné à accueillir la caserne du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne
  - 2AUN Zone naturelle à urbaniser peu ou pas équipée, dont l'ouverture à l'urbanisation partielle ou totale est différée
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone à vocation agricole
  - Ai Zone à vocation agricole dans la zone inondable de la Mielle
  - Ap Secteur à vocation agricole, destiné à la production céréalière
- ZONES NATURELLES**
- N Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du paysage
  - Ni Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du paysage dans le secteur inondable de la Mielle
  - NI Secteur naturel support d'un équipement de loisirs
  - Nla Secteur naturel support d'un équipement de loisirs en lien avec l'établissement scolaire
  - Npv Secteur naturel correspondant aux implantations d'équipements destinés à la production d'énergies renouvelables
- INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS**
- Secteur soumis à permis de démolir (application des articles L.123-1-7° et R.421-28 du code de l'urbanisme)
  - Emplacement réservé avec numéro de désignation
  - Espaces boisés classés
  - Application du droit de préemption urbain au profit de la Commune
  - Application du droit de préemption urbain au profit de la CCHB
  - Intention de voirie ou de cheminements doux





# P.L.U.

PLU approuvé par délibération en date du 20 Juin 2011.  
 Modification simplifiée n°1 du PLU approuvée par délibération le 14 décembre 2015.  
 Mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet approuvée le 20 février 2025.

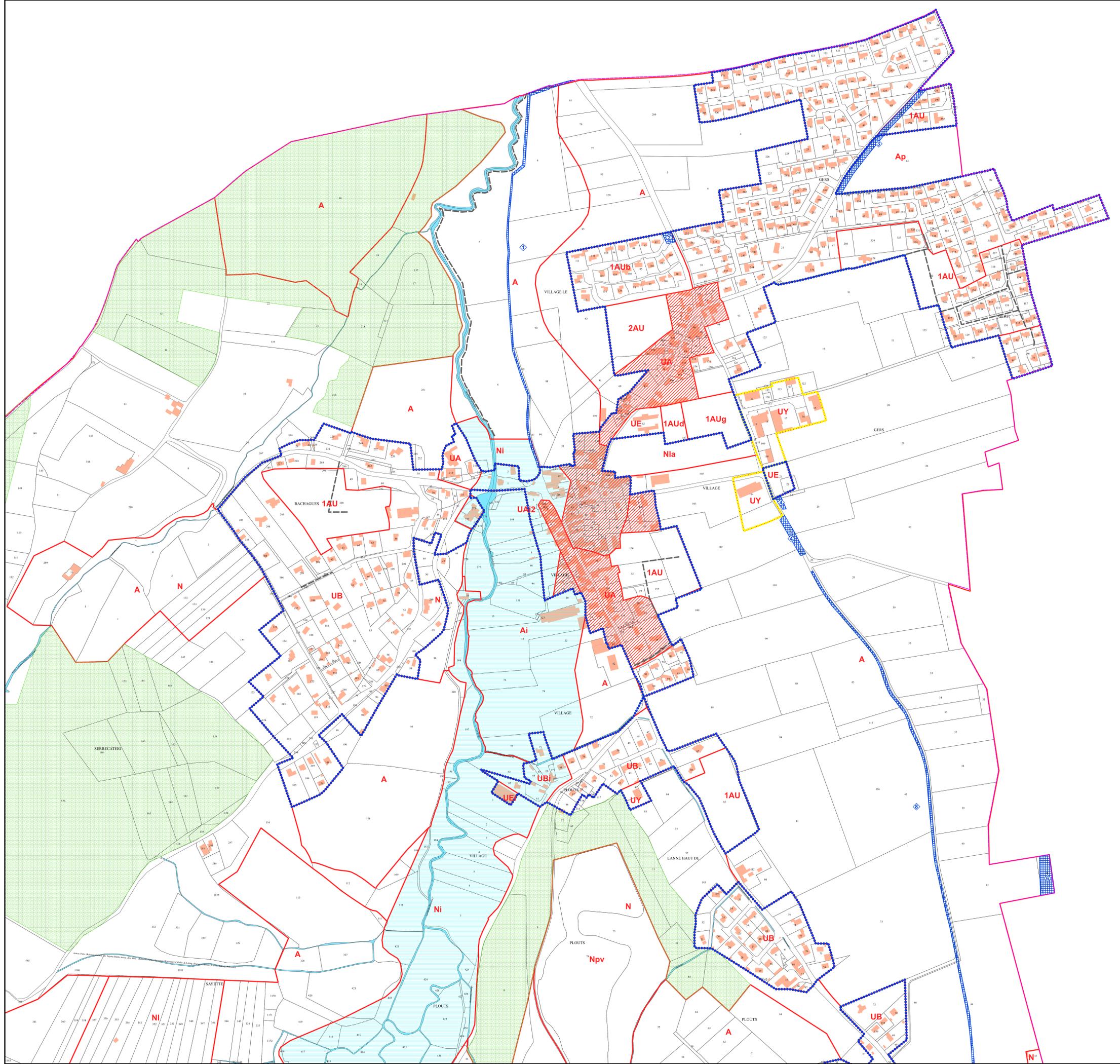
## 3- Plan de zonage Zoom Centre-bourg Echelle : 1/2500

Communauté de Communes  
 du Haut Béarn  
 Pôle Urbanisme Aménagement de l'Espace  
 8 rue de Révol - CS20057 - 64402 OLORON-SAINTE-MARIE Cedex



### LEGENDE

- Limite de commune
  - Limite de zones
- ZONES URBAINES**
- UA Secteur urbain de type "centre bourg"
  - UA1i Secteur urbain de type "centre bourg" en secteur inondable de la Mielle - aléa faible
  - UA1m Secteur urbain de type "centre bourg" en secteur inondable de la Mielle - aléa moyen
  - UB Secteur urbain d'habitat contemporain
  - UB1i Secteur urbain d'habitat contemporain en secteur inondable de la Mielle
  - UE Secteur urbain affecté aux équipements publics
  - UE1i Secteur urbain affecté aux équipements publics en secteur inondable de la Mielle
  - UY Secteur urbain de type "industriel et artisanal"
- ZONES A URBANISER**
- 1AU Zone à urbaniser
  - 1AUN Secteur à urbaniser destiné à accueillir des constructions bioclimatiques
  - 1AUM Secteur à urbaniser destiné aux opérations de mixité urbaine
  - 1AUN2 Secteur à urbaniser destiné à accueillir la caserne du Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne
  - 2AU Zone naturelle à urbaniser peu ou pas équipée, dont l'ouverture à l'urbanisation partielle ou totale est différée
- ZONES AGRICOLES**
- A Zone à vocation agricole
  - Ai Zone à vocation agricole dans la zone inondable de la Mielle
  - Ap Secteur à vocation agricole, destiné à la production céréalière
- ZONES NATURELLES**
- N Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du paysage
  - Ni Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du paysage dans le secteur inondable de la Mielle
  - N1 Secteur naturel support d'un équipement de loisirs
  - N1a Secteur naturel support d'un équipement de loisirs en lien avec l'établissement scolaire
  - Npv Secteur naturel correspondant aux implantations d'équipements destinés à la production d'énergies renouvelables
- INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS**
- Secteur soumis à permis de démolir (application des articles L.123-1-7° et R.421-28 du code de l'urbanisme)
  - Emplacement réservé avec numéro de désignation
  - Espaces boisés classés
  - Application du droit de préemption urbain au profit de la Commune
  - Application du droit de préemption urbain au profit de la CCHB
  - Intention de voirie ou de cheminements doux



# Commune d'IGNOS

P.L.U.

Elaboration

Services d'utilité publique  
et autres informations

PLU approuvé

Délibération en date du 20 juin 2011



Communauté de Communes  
du Piémont Oloronais

Siège : 11, rue de la République  
49100 Orléans-Val de Loire  
02 41 22 34 94  
02 41 22 34 95

Site internet : www.cco-pio.fr  
Date de mise à jour : 2011

## LEGENDE

----- Limite de commune

-----

PT1 - Périmètre de protection des centres de  
réception radioélectrique

I 4 - Canalisations électriques

----- Autres informations

----- Exploitations agricoles  
soumises au RSD

----- Exploitations agricoles ICPE

----- Tracé du contournement Gabiam - Gurnempon

